



Syndicat **Unitaire** des **Personnels** des **Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

Les "8 jours" : pas un privilège, une conquête sociale légitime !

Contrairement à d'autres collectivités, la Ville de Paris veut appliquer la loi de transformation de la fonction publique et augmenter notre temps de travail.

En pleine pandémie et en seulement 4 mois l'exécutif veut remettre à plat / remettre en cause l'ensemble du régime du temps de travail obtenu en 2001. C'est une attaque majeure que la Maire de Paris organise contre un accord qui depuis 20 ans codifie le temps de travail commun aux agent-e-s mais aussi les cycles de travail spécifiques aux corps de métier.

Ce régime du temps de travail pour les agent-e-s de la Ville est une conquête sociale légitime obtenue après une mobilisation très importante en 2001 des agent-e-s de la Ville.

La Ville de Paris, municipalité se réclamant de gauche, a les moyens, si elle le veut, de maintenir ces acquis sociaux pour ses agent-e-s.

Depuis l'accord de 2001, les agent-e-s de la Ville travaillent 1 550 heures en moyenne par an avec 33 jours de CA (25 + 8), soit 8 jours de CA en plus. Faire travailler les agent-e-s 1 607 heures (57 heures en plus) pourrait se traduire par la perte de ces 8 jours ou une augmentation du temps de travail de 18mn par jour. La remise en cause de l'accord de 2001, obtenu sous une municipalité de gauche, pourrait aussi signifier la remise à plat et donc la remise en cause de cycles et de réductions du temps de travail hebdomadaires obtenus pour des métiers selon leur degré de pénibilité (sujétion).

En région parisienne, + de transports, la vie + chère, + de pollution : Pourquoi pas moins de temps de travail ?

Vivre et travailler en région parisienne c'est un allongement des temps de transport, des frais et un coût de la vie plus élevé qu'en province, une pollution plus grave que partout ailleurs dans le pays.

Dans l'agglomération parisienne, le temps consacré à se déplacer chaque jour est le plus élevé de tout le pays (*1h39 en moyenne contre 1h21 pour les grosses aires urbaines et 1h10 pour les aires urbaines de tailles inférieures*).

Un agent de la Ville passe en moyenne chaque jour en moyenne de 18 à 29mn de plus dans les transports par rapport aux autres aires urbaines. Quant aux agents domiciliés en province, et ils sont nombreux à la Ville, leur temps de transport est largement au-dessus des deux heures journalières.

Même si les variations entre directions et/ou catégories sont importantes, près de 2 agent-e-s de la Ville sur 3 vivent en dehors de Paris (7 agents sur 10 à la DFPE, la DPSP ou la DPE).

18mn par jour c'est le temps de travail moyen que voudrait nous rajouter la Ville !

Le temps de transport justifierait largement que les agents conservent leurs 8 jours !

D'après l'INSEE, dans l'agglomération parisienne, les prix des biens et services de consommation courante dépassent de 8.8% en moyenne ceux pratiqués en province.

+ 49% pour les loyers

+ 16,2% des services culturels / sportifs ou de la réparation des équipements.

+ 9,9% pour les assurances + 6,5 % pour les dépenses de santé (honoraires des médecins)

+ 6,6 % pour les dépenses de loisirs + 5,4% pour les dépenses de restauration

Enfin, dans le classement des villes d'Europe où la pollution de l'air tue le plus, Paris arrive au quatrième rang pour la pollution au dioxyde d'azote. La dernière étude internationale évalue à près de 100 000 morts prématurées de personnes de plus de 14 ans, chaque année en France, les effets de la pollution. Une surmortalité largement concentrée en Région Parisienne.

100% des Parisiens sont exposés à un dépassement des normes réglementaires de pollution et de bruit contre respectivement 56% et 79% du total des Franciliens. Travailler à Paris c'est s'exposer à plus de nuisances et de dangers pour sa santé.

Que les agent-e-s de la Ville de Paris travaillent 1 550 heures par an (et pas 1 607 heures sur la base de 35 heures annualisées) n'est pas illégitime.

Ce sont tous-tes les salarié-e-s du public comme du privé de la région parisienne qui devraient bénéficier d'une réduction du temps de travail pour tenir compte difficultés d'y vivre et d'y travailler.

Augmenter le temps de travail plutôt que créer des postes ?

Supprimer ces 8 jours (57 heures) pour 50 000 agents c'est gagner 2,8 millions d'heures de travail par an sans création de postes ! Ces 2,8 millions d'heures de travail représentent l'équivalent de 1800 postes à temps plein !

Retraites, temps de travail : le dogme sans fin du "travailler plus"

Suppression de jours fériés (ou du jour des mères à la Ville), allongement de la durée de cotisation et de l'âge de départ en retraite, augmentation du temps de travail dans le public, dérogations aux 35h dans le privé (pour souvent travailler plus sans gagner plus), l'heure est au "travailler toujours plus".

Madame Hidalgo semble partager ce dogme gouvernemental macroniste. Celui-ci s'appuie notamment sur l'idée qu'en France les salariés travailleraient moins qu'ailleurs, alors qu'il a été prouvé que les français étaient plus productifs.

En 2018, d'après un organisme statistique de l'Union européenne, les salariés en France travaillaient 37,3 heures par semaine : plus que leurs voisins néerlandais (30,4), britanniques (36,5) ou même allemands (34,9) !

Et les salariés en France étaient aussi les plus productifs d'Europe (114,8) devant l'Allemagne (106,3), le Royaume-Uni (100,2) ou les Pays-Bas (111).

Le partage et la réduction du temps de travail sont pourtant une réponse au chômage de masse, à la précarité et au temps partiel imposé (des millions de salariés voudraient travailler à plein temps !).

La Ville doit maintenir les 8 jours !

Première collectivité du pays, la Ville peut refuser d'appliquer cette loi injuste.

Elle pourrait aussi trouver les moyens légaux de fonder une nouvelle compensation permettant de maintenir les 8 jours pour tous-tes :

- En raison des risques et de la pénibilité liés aux temps de transport à la dégradation de la qualité des transports publics (station debout, pollution du métro...) spécifiques aux agents de la Ville de Paris
- En raison des risques liés à l'absence d'offre suffisante de logements de qualité intramuros à des prix abordables pour les personnels
- En raison des risques et de la pénibilité liés aux pollutions spécifiques à la région parisienne, à la qualité de vie : seulement 14 % des Franciliens y trouvent une "bonne qualité de vie"

**Tous-tes en grève et en rassemblement le mardi 9 mars 2021
à l'appel de l'intersyndicale Ville de Paris (CGT, UNSA, UCP, SUPAP-FSU, FO, CFTC)**